



Marseille / L'UNSA Police obtient le remboursement des frais liés au parking du CP 8 !

Le stationnement professionnel est un problème récurrent pour nos collègues à Marseille. En 2017, il était rapidement mis en place une solution au bénéfice de nos collègues du CP8. Cette initiative locale s'avèrera malheureusement impossible à finaliser, nos collègues restant financièrement en compte débiteur de l'acquisition d'un badge.

Dès le début d'année 2018, l'UNSA Police 13 se saisissait du dossier à la demande de nos collègues restés débiteurs d'une quinzaine d'euros pour rien.

Après de multiples rendez-vous, nos demandes trouvaient le 23 Octobre 2018 auprès de Monsieur Jean-Marie Salanova, Directeur Départemental de la Sécurité publique des Bouches du Rhône, une réponse satisfaisante.

Monsieur le DDSP s'engageait, suite au renouvellement de notre sollicitation concernant le remboursement des badges du CP8, à ce que ses services travaillent à une solution rapide et qu'ils nous tiennent informés.

Ce jour, mardi 6 Novembre 2018, après plus d'un an d'attente, des instructions comportant une

solution technique, ont été adressées à la division sud afin que l'ensemble des personnels ayant fait l'acquisition d'un badge soit remboursé des sommes individuellement avancées par eux.

*« Grâce au suivi assuré par
vos délégués du bureau départemental
UNSA Police 13,
ce dossier est enfin réglé
au bénéfice de tous,
L'UNSA Police : pas de blabla - du résultat ! »*

François Charin
Délégué Division Sud Marseille
UNSA Police 13

